

Nanterre, le **11 FEV. 2025**

Arrêté n° 2026-DAJA- 007

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 1225-734 du 14 janvier 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- A R R Ê T E -**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2025-DAJA-18 du 11 juillet 2025 est abrogé.**ARTICLE 2 :** L'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :**Direction Enfance, Adolescence et Famille**

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Madame Sahra Guesmia**, Directrice de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92**www.hauts-de-seine.fr**Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260213-2026-DAJA-007-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026**Nous rendre visite**

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

Cette limitation de montant ne s'applique ni aux arrêtés de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, ni aux engagements relatifs aux salaires, rémunérations et charges des assistants familiaux employés par le Département.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et de Madame Sahra Guesmia, Directrice de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille, délégation de signature est accordée à **Madame Caroline Chinardet**, Directrice adjointe de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

Cette limitation de montant ne s'applique ni aux arrêtés de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, ni aux engagements relatifs aux salaires, rémunérations et charges des assistants familiaux employés par le Département.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint et de Madame Sahra Guesmia, Directrice de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille, et de Madame Caroline Chinardet, Directrice adjointe de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260213-2026-DAJA-007-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

4. Protection des personnes vulnérables

- a) actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- b) actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) décisions et actes relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- d) décisions relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- e) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

5. Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), lieux de vie et d'accueil de l'aide sociale à l'enfance

- a) actes relatifs au contrôle administratif, budgétaire, financier et au fonctionnement (propositions budgétaires, visites de conformité...) des établissements et services ;
- b) actes relatifs à la vie des établissements et services : arrêtés portant autorisation, extension, tarification, habilitation à l'aide sociale ;
- c) actes relatifs au contrôle de la qualité et du bon fonctionnement des établissements et services ;
- d) décisions et actes relatifs aux appels à projets ou à manifestation d'intérêt.

6. Gestion du dispositif départemental des assistants familiaux

- a) actes liés à l'évaluation professionnelle et aux sanctions disciplinaires ;
- b) actes liés à l'accueil des enfants (contrat d'accueil) ;
- c) actes liés aux allocations, aux taux de sujétions et aux indemnités, dont l'indemnité d'accueil non réalisé ;
- d) actes relatifs aux entretiens annuels et validation du parcours de formation.

7. Gestion des établissements départementaux ASE

- actes relatifs à l'organisation des CTE, CHSCT, et commissions de surveillance, et notamment des convocations, ordres du jour et compte-rendu.

8. Protection de l'enfance

- a) actes et mesures relevant de la protection de l'enfance en vertu de la réglementation prévue par le code de l'action sociale et des familles et prises en charges financières subséquentes ;
- b) décisions relatives aux allocations mensuelles et secours exceptionnels ;
- c) requêtes en demande d'ouverture d'une mesure de tutelle départementale à l'égard d'enfants mineurs adressées au tribunal judiciaire compétent ;
- d) requêtes aux fins de mainlevée d'une mesure de tutelle à l'égard d'enfants mineurs adressées au tribunal judiciaire compétent ;
- e) actes relatifs à la gestion du patrimoine et des biens des mineurs placés sous tutelle départementale ;
- f) requêtes en demande de délégation totale de l'exercice de l'autorité parentale sur des enfants mineurs placés sous l'autorité du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au sens de l'article 377 du code civil, sur avis favorable de la Commission d'examen de la situation et du statut des mineurs confiés (CESSEC) ;

- g) requêtes en demande de délégation partagée ou partielle de l'exercice de l'autorité parentale sur des enfants mineurs placés sous l'autorité du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au sens de l'article 377 du code civil, sur avis favorable de la CESSEC.

9. Habilitations et autorisations

- a) titres d'habilitation électrique, en application des articles R. 4544-9 à R. 4544-11 du code du travail ;
- b) autorisation d'intervention à proximité de réseaux en application de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 ;
- c) permis de feu en application notamment de l'ordonnance 70-15134 du 16 février 1970, de l'arrêté du 19 mars 1993 et l'arrêté du 30 décembre 2011 (document à établir dans le cadre d'opérations de travaux par point chaud, notamment travaux de soudage) ;
- d) fiche individuelle de suivi en application de l'article D4163-4 du code du travail.

10. Pupilles de l'Etat

- a) arrêtés d'admission des pupilles de l'Etat au titre de l'article L. 224-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- b) décisions concernant la gestion des pupilles de l'Etat ;
- c) procès-verbaux de remise d'enfants en vue de leur admission comme pupilles de l'Etat au service de l'aide sociale à l'enfance mentionnés à l'article L. 224-5 du code de l'action sociale et des familles.

11. Programme départemental d'aides financières individuelles

- décisions relatives aux aides prévues par le Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI).

12. Assistants maternels et assistants familiaux

- a) décisions de retrait, de non renouvellement et de restriction d'agrément des assistants maternels et familiaux, après avis de la CCPD ainsi que les décisions de suspension d'agrément ;
- b) autres décisions relatives à l'agrément des assistants maternels et familiaux ;
- c) décisions et actes relatifs au contrôle qualité de l'activité des assistants maternels et assistants familiaux ;
- d) décisions et actes relatifs aux formations obligatoires et complémentaires des assistants maternels ;
- e) correspondances relatives au refus d'accueil par les assistants familiaux.

13. Etablissements et services accueillant des enfants de moins de six ans

- a) décisions et actes relatifs à l'autorisation et au refus de création, extension, modification et transformation des établissements et services, accueillant des enfants de moins de six ans, gérés par une personne physique ou morale de droit privé ;
- b) avis et actes relatifs à la création, l'extension, la transformation et la modification des établissements et services, accueillant des enfants de moins de six ans, décidées par la collectivité publique intéressée ;
- c) décisions et actes relatifs au contrôle qualité et à la surveillance de l'activité des établissements et services accueillant des enfants de moins de six ans.

14. Organisation d'accueil collectif à caractère éducatif hors du domicile parental, à l'occasion de vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, ouvert à des enfants scolarisés de moins de 6 ans

- a) avis dans le cadre de l'autorisation délivrée par le représentant de l'Etat prévue par l'article L. 2324-1 du code de la santé publique ;
- b) missions de contrôle et de surveillance prévues à l'article L. 2324-2 du code de la santé publique.

15. Services d'aide à la personne

- avis dans le cadre de l'agrément délivré par le représentant de l'Etat prévu par l'article R. 7232-5 du code du travail.

16. Partenariats

- actes relatifs au suivi et à l'évaluation des conventions avec les acteurs concourant à la mise en œuvre de la politique sociale et médico-sociale départementale, notamment les Charte qualité RAM, RAP, délivrance de labels qualité.

17. Décisions individuelles relatives aux consultations et actions de prévention médico-sociales

- décisions individuelles relatives aux consultations et actions de prévention médico-sociales.

18. Allocation BBdom Hauts-de-Seine

- toutes décisions relatives à l'allocation BBdom Hauts-de-Seine (accord, refus, suspension, recours gracieux...) et le versement des prestations y afférentes.

19. Prestations d'aide sociale légales et facultatives

- a) décisions individuelles d'attribution des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative ;
- b) décisions relatives aux recours gracieux en matière d'aides sociales légales et facultatives.

20. Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

- a) décisions individuelles relatives aux aides prévues au titre du FIJ ;
- b) contrats et conventions relatifs au FIJ.

21. Droits d'accès au dossier social ou médico-social

- actes relatifs aux droits d'accès au dossier social ou médico-social par l'utilisateur concernant les décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus des prestations sociales, médico-sociales.

22. Contrôles et lutte contre la fraude

- actes relatifs aux contrôles de mise en œuvre et d'utilisation des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative relevant de la compétence du Département.

23. Mandats administrateur ad' hoc

- a) actes, mesures et engagements financiers relevant de l'exercice de la mission d'administration ad' hoc dont notamment ceux concernant :
 - les procédures judiciaires devant les juridictions pénales, civiles et administratives ;
 - les mandatements d'avocats ;
 - le recouvrement civil et pénal ;
 - le fonds d'indemnisation et de garantie ;
 - les fins de mission ;
- b) actes relatifs à la gestion du patrimoine et des biens des mineurs concernés ;
- c) actes relatifs à la restitution des fonds, rapport annuel à la juridiction sur l'activité d'administrateur ad hoc.

Le seuil de 40 000 € ne concerne que les engagements des deniers publics du Département des Hauts-de Seine.

3.1. Service Pilotage des établissements, gestion des droits et prestations

Rubriques 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 21, 22 et 23

- o **Monsieur Julien Gruber**, Chef du service Pilotage des établissements, gestion des droits et prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien Gruber, Chef du service Pilotage des établissements, gestion des droits et prestations, et dans la limite de leurs attributions :

3.1.1. Unité Contractualisation, tarification et contrôle

Dans l'attente du recrutement d'un responsable de l'unité Contractualisation, tarification et contrôle, et dans la limite de leurs attributions :

Rubrique 5

Par ordre de priorité :

- o **Madame Mireille Courtadon** ;
- o **Monsieur Julien Legendre** ;
- o **Madame Sylvie Bouvier** ;
- o **Monsieur Olivier Lecuyer** ;
- o **Monsieur Issa Dekmak** ;
- o **Madame Angélique Lemaire**.

3.1.2. Unité Droits de l'enfant et de la famille

Rubriques 1, 2, 3, 4, 8, 10, 11, 19, 20, 21, 22 et 23

- o **Monsieur Emmanuel Sprinar**, Chef de l'unité Droits de l'enfant et de la famille.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel Sprinar, Chef de l'unité Droits de l'enfant et de la famille, et dans la limite de leurs attributions :

Rubrique 23

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260213-2026-DAJA-007-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Par ordre de priorité :

- **Madame Cathy Bastard Rosset**, administrateur ad hoc ;
- **Madame Benedicte Kerebel**, administrateur ad hoc.

3.2. Service de l'Accueil Familial

Rubriques 1, 2, 3, 4, 6, 8 a), 8 b), 10 à 12, 17 et 20

- **Madame Virginie Failler**, Cheffe du service de l'Accueil Familial ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie Failler, Cheffe du service de l'Accueil Familial, et dans la limite de ses attributions :

- **Madame Laura Molla-Abbassi**, Adjointe à la Cheffe du service de l'Accueil Familial.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laura Molla-Abbassi, Adjointe à la Cheffe du Service de l'Accueil Familial, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1 et 12 b)

- **Madame Emmanuelle Zuccarelli**, Régulatrice référente des admissions en accueil familial.

3.2.1. Unité Ile-de-France

Rubriques 1, 2, 3, 4, 6, 8 a), 8 b), 10 à 12, 17 et 20

- **Madame Jeanne Delpy**, Cheffe de l'unité Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne Delpy, Cheffe de l'unité Ile-de-France, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1, 2, 4, 6, 8 a), 8 b), 10 à 12, 17 et 20

Par ordre de priorité :

- **Madame Sihem El Haj**, Responsable d'antenne ;
- **Madame Véronique Para**, Responsable d'antenne.

3.2.2. Unité Province

Rubriques 1, 2, 3, 4, 6, 8 a), 8 b), 10 à 12, 17 et 20

- **Madame Ornella Rouassi**, Cheffe de l'unité Province.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ornella Rouassi, Cheffe de l'unité Province, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 1, 2, 4, 6, 8 a), 8 b), 10 à 12, 17 et 20

- **Madame Marie Duquesne**, Responsable d'antenne.

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20260213-2026-DAJA-007-AI Date de télétransmission : 13/02/2026 Date de réception préfecture : 13/02/2026
--

3.3. Service des Modes d'accueil Petite Enfance

Rubriques 1, 2, 3, 4, 12 à 16

- **Monsieur Frédéric Guillaume**, Chef du service des Modes d'Accueil Petite Enfance.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric Guillaume, Chef du service des Modes d'Accueil Petite Enfance, et dans la limite de ses attributions :

- **Madame Marie-Thérèse Rousseau**, adjointe au Chef du service des Modes d'Accueil Petite Enfance et Cheffe de l'unité modes d'accueil individuel.

3.3.1. Unité modes d'accueil individuel

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Thérèse Rousseau, adjointe au Chef du service des Modes d'Accueil Petite Enfance et Cheffe de l'unité modes d'accueil individuel, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1, 3, 4, 12, 15 et 16

Par ordre de priorité :

- **Madame Laurence Nojaroff**, responsable d'équipe ;
- **Madame Yasmina Naar**, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence Nojaroff, de Madame Laurence Frazzelle et de Madame Yasmina Naar, responsables d'équipe, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 et 12 b), 12 c) et 12 d)

Par ordre de priorité :

- **Madame Christine Plantard**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Mélodie Ollivier**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Séverine Levy**, infirmière ;
- **Madame Dominique Bourdon**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Corinne Bourg**, infirmière ;
- **Madame Zoulikha Jassim**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Catherine Coutanceau**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Claire Gonin**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Pauline Devolder**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Anne Roque**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Margaux Nassiri**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Charlotte Philippe**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Annick Valentin**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Claire Bes-Belhomme**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Laurence Bismuth**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Maylis Jouin**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Melissa Gernot**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Marie Anne De Chastellux**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Katia Favre-Felix**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Julie Bareille**, infirmière/puéricultrice ;

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260213-2026-DAJA-007-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

3.3.2. Unité modes d'accueil collectif

Rubriques 1, 2, 3, 4, 13, 14 et 16

- **Madame Frédérique Garciau**, Cheffe de l'unité modes d'accueil collectif.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Garciau, Cheffe de l'unité modes d'accueil collectif, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4, 13 et 14

Par ordre de priorité :

- **Madame Stéphanie Wagner**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Laétitia Fajardie**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Blandine Pauthier**, contrôleur qualité ;
- **Madame Caroline Vila-Delaire**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Maud Raton**, infirmière/puéricultrice ;
- **Monsieur Vincent Lamour**, infirmier/puéricultrice ;
- **Madame Solenn Raskin**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Jennifer Barrocas**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Julie Quiles**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Nathalie Gilleron**, infirmière/puéricultrice.

3.4. Etablissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance :

3.4.1. Pouponnière Paul Manchon

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 a) et 9

Dans l'attente du recrutement d'un Directeur de la Pouponnière, et dans la limite de leurs attributions :

Par ordre de priorité :

- **Madame Martine Saturnis**, cadre de santé ;
- **Madame Armelle Delaplace**, cadre de santé ;
- **Madame Amandine Lefevre**, responsable pôle social.

3.4.2. Cité de l'Enfance

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6 a), 6 b), 7, 8 a) et 9

- **Monsieur Thierry Meunier**, Directeur de la Cité de l'Enfance.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Meunier, Directeur de la Cité de l'Enfance, et dans la limite de leurs attributions :

Par ordre de priorité :

- **Monsieur Hugo Filliaudeau**, attaché d'administration ;
- **Madame Laetitia Abdelmoumen**, cadre socio-éducatif.

3.4.3. Centre maternel Les Marronniers

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260213-2026-DAJA-007-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 a) et 9

- **Madame Nathalie Sanchez**, Responsable du Centre maternel.

3.5. Service Traitement des Informations préoccupantes et Personnes vulnérables

Rubriques 1, 2, 3, 4 et 8 a), 8 b)

- **Madame Anne Ourgaud**, Cheffe du service Traitement des Informations préoccupantes et Personnes vulnérables.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Ourgaud, Cheffe du service Traitement des Informations préoccupantes et Personnes vulnérables, et dans la limite de leurs attributions :

Par ordre de priorité :

- **Madame Zakia Filali**, cadre référent CRIP TIPPV ;
- **Madame Amandine Daniel**, cadre référent CRIP TIPPV ;
- **Madame Marie-Bénédicte Fouilleul**, cadre référent CRIP TIPPV.

3.6. Equipe mobile

Rubrique 1

- **Monsieur Olivier Floch**, Chef de l'équipe mobile.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation

Georges Siffredi

Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260213-2026-DAJA-007-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026